



## FICHE DE POSTE

**DELIB.**DL\_2018.0078-AP13.04.2018 modifiée - **POSTE** : PB\_02532 / PB\_02533 / PB\_02532 / PB\_02472

**Direction/Service** : DGA Santé et Solidarités/ Direction de la Protection de l'Enfance et Famille

**Mission ou orientation de la direction** :

### Identification du poste :

**Intitulé du poste** : Psychologue

**Fonction** : Psychologue

**Le cadre d'emplois** : Psychologue

**Grade** : Psychologue CN ou psychologue HCL - de catégorie : **A**

**Filière** : Médico-sociale

**Le positionnement du poste dans l'organisation** : Rattaché au Direction de la Protection de l'Enfance et Famille

### Résumé du poste :

**Mission ou la finalité du poste** : Il participe à la mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale dans le champ de la mission d'aide à la famille et de la protection de l'enfance. De par sa formation spécifique, il est particulièrement attentif aux mécanismes psychiques conscients et inconscients agissant dans les dysfonctionnements familiaux. Il veille à ce qu'ils soient pris en compte et analysés au sein de cette équipe. Il participe :

- à l'élaboration et au suivi des projets pour les familles bénéficiant d'une mesure de protection sociale et pour les enfants confiés au service
- à l'analyse des candidatures des assistants familiaux dans le cadre de l'embauche pour le service de l'aide sociale à l'enfance, et à la procédure d'agrément des personnes candidatent à l'adoption
- à l'accompagnement professionnel des assistants familiaux
- aux travaux de réflexions et aux actions nouvelles

### Relations fonctionnelles :

**A l'intérieur du service** :

- Relation avec les services de sa Direction

**A l'intérieur de la collectivité** :

- Relation avec les autres services de la collectivité de la DGA Santé et Solidarités

**Avec les partenaires extérieurs** :

- Relation avec d'autres Collectivités, Associations, Tribunal des Enfants, DTPJJ...

### **Activités/Tâches principales du poste :**

- Participer à l'élaboration et au suivi des projets
- Participer à l'évaluation de candidatures
- Accompagner professionnellement des assistantes familiales
- Effectuer des travaux de réflexion et actions nouvelles

*Cette liste de tâches énumérée n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment sur demande de l'employeur*

### **Compétences pratiques requises :**

#### **Participer à l'élaboration et au suivi des projets**

- S'attacher à distinguer les registres des différentes demandes : individuel, familial ou institutionnel
- Apporter l'éclairage de sa discipline à l'analyse des situations en collaboration avec les travailleurs sociaux
- Participer aux réunions de synthèse et de concertation
- Etre attentif à ce que les situations vécues par l'enfant dans sa famille naturelle et/ou la famille d'accueil soient verbalisées de façon qu'il puisse acquérir des projets de repères indispensables à son développement affectif et son devenir de sujet
- Procéder quand cela lui paraît nécessaire à une évaluation (bilan psychologique) avec les outils propres à sa profession
- Participer à la mise en place des secteurs de la psychologie ou de la psychiatrie pour les situations individuelles et afin de faciliter l'articulation avec le service de l'aide sociale à l'enfance :
- Offrir aux enfants, à leurs parents et/ou aux familles d'accueil un espace d'écoute en vue de favoriser l'émergence et l'élaboration de leur problématique personnelle – Orienter éventuellement vers une consultation externe

#### **Participer à l'évaluation de candidatures**

- Participer au recrutement des assistantes familiales. A ce titre, il est chargé de réaliser les entretiens prévus par la procédure et d'examiner les candidatures, en commission d'embauche, pour décision de la direction de l'aide sociale à l'enfance
- L'avis du psychologue est sollicité avant la prise de décision concernant certaines situations administratives des assistantes familiales (modifications des agréments, opportunité de confier un enfant,...)

#### **Le psychologue d'une équipe de protection de l'enfance peut être sollicité pour**

- Effectuer un entretien avec les candidats à l'adoption suite à un recours gracieux ou un recours contentieux contre une décision de refus

#### **Accompagner professionnellement des assistantes familiales**

- Participer à l'accompagnement professionnel des assistantes familiales accueillant les enfants confiés au service. Cet accompagnement est mené en complémentarité avec les professionnels d'autres disciplines et selon des modalités élaborées par le service

#### **Effectuer des travaux de réflexion et actions nouvelles**

- Entreprendre ou susciter tous travaux, recherches ou formations qui nécessitent l'élaboration, la réalisation ou l'évaluation de son action
- Inscrire son action dans le cadre de l'organisation du service et contribuer au fonctionnement des équipes pluri professionnelles auxquelles il participe
- Elaborer, proposer et/ou participer à des réflexions organisées autour de thèmes au sein du service, aux UTAS ou avec les partenaires extérieurs destinés à améliorer la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles

**En outre, il peut collaborer à des actions innovantes de formation et de recherche**

**Les particularité/contraintes du poste :**

- Travail en bureau. Déplacements sur le territoire
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Devoir de réserve et sens du service public
- Disponibilité vis-à-vis du public

**Savoirs socioprofessionnels**

- Connaissance des dispositifs relevant de la protection de l'enfance et de la réforme de la protection de l'enfance (loi du 5 mars 2007)
- Observer et analyser les situations
- Travailler en équipe et auprès de publics en grande difficulté
- Capacité d'écoute, d'ouverture et de dialogue
- Capacité à orienter son action en référence à une éthique
- Maîtrise de soi, distanciation

*Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel.*

*"À défaut d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché, un agent contractuel pourra être envisagé, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique."*